

RECRUTE

POUR SON DÉPARTEMENT :
DROIT – ÉCONOMIE – GESTION

☞ **Un ATER en droit privé (CNU 01)
à plein temps**

♦ **Contrat du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018.**

♦ **Peuvent faire acte de candidature (article 2 du décret n° 88-654 du 7 mai 1988 modifié) :**

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires de catégorie A de l'État, des collectivités territoriales ou d'un établissement public en dépendant, inscrits en vue de la préparation du doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches ou s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur ;
- Les enseignants ou chercheurs de nationalité étrangère ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche pendant au moins deux ans, titulaires d'un doctorat ;
- Les étudiants n'ayant pas achevé leur doctorat ; en ce cas, le directeur de thèse doit attester que la thèse peut être soutenue dans un délai d'un an ;
- Les titulaires d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur.

♦ **PROFIL**

1- Enseignement

La personne recrutée assurera principalement des travaux dirigés en introduction au droit et en droit des personnes

2- Recherche

Droit privé fondamental

♦ RÉMUNERATION

Salaire mensuel pour un temps plein sur la base de l'indice nouveau majorité (INM) = 441 (environ 2.375 € brut), majoré par le coefficient de 1,84 applicable en Polynésie française, + prime de recherche et d'enseignement supérieur également majoré, soit environ 385.000 francs pacifiques (environ 3.200 € net).

♦ PRISE EN CHARGE DU DÉPLACEMENT

Si la personne recrutée ne réside pas en Polynésie française, l'université lui accordera une aide forfaitaire destinée à prendre en charge ses frais de déplacement pour un montant maximum de 2.000 €uros. Cette aide sera payée sur présentation du titre de transport (billet d'avion, carte d'embarquement) et ne pourra être supérieure au coût total du billet. Au choix de la personne recrutée, cette aide pourra lui être versée intégralement lors de son arrivée ou donner lieu à deux versements de 1.000 €uros, l'un à son arrivée et l'autre lors de son départ définitif de la Polynésie française.

En cas de rupture anticipée du contrat par la personne recrutée, celle-ci devra restituer à l'université de montant de l'aide forfaitaire qui lui a été réglé.

♦ DOSSIER DE CANDIDATURE

Dossier à télécharger sur le site internet de l'université de la Polynésie française :

<http://www.upf.pf/recrutements>

Annexes A, B et C à remplir par tous les candidats ; annexes D et E à compléter selon la situation des candidats.

♦ RENSEIGNEMENTS

↳ Concernant l'enseignement et la recherche

Philippe GUEZ, professeur des universités, section 01

philippe.quez@upf.pf

☎ (00 689) 40 803 840

↳ Concernant les aspects administratifs

La direction des ressources humaines

recrutements@upf.pf

☎ (00 689) 40 803 922

♦ DATE LIMITE DE CANDIDATURE

☒ Le dossier de candidature adressé au président doit être transmis par voie électronique au plus tard le **17 mai 2017** à recrutements@upf.pf